



**PARTENAIRE
ASSOCIATIONS**

DEVENEZ CLIENT !

Grâce au partenariat entre votre association
et le Crédit Mutuel de Bretagne,

30€ OFFERTS⁽¹⁾
pour l'ouverture d'un premier compte.



Profitez d'un ensemble d'avantages de bienvenue⁽²⁾ :

**SUR
MESURE
PRÊT
BIENVENUE⁽²⁾⁽³⁾**

**3,5% BRUT
PENDANT 3 MOIS
LIVRET DE
BIENVENUE⁽²⁾⁽⁴⁾**

**6 MOIS
DE COTISATION
OFFERTS**
POUR LES CARTES
MASTERCARD[®] @CCESS,
PLATINUM, GOLD
ET VISA PREMIER⁽²⁾⁽⁵⁾

**2 MOIS DE
COTISATION
OFFERTS**
ASSURANCES AUTO,
HABITATION, SANTÉ,
PRÉVI ACCIDENTS DE LA VIE,
PRÉVI FAMILLE,
PRÉVI OBSÈQUES⁽⁶⁾

**CRÉDIT
RENOUVELABLE**
Pour garder votre budget
sous contrôle⁽⁷⁾⁽³⁾

**- 50%
SUR FRAIS
D'ENTRÉE
ASSURANCE-VIE⁽⁸⁾**

OU
**3 MOIS
DE COTISATION
OFFERTS**
POUR LES CARTES
MASTERCARD^{®(9)}
OU
**1€ DE COTISATION
PAR MOIS,
LA 1^{ÈRE} ANNÉE**
@CCESS MASTERCARD[®]
Pour les moins de 26 ans

**FRAIS
D'INSTALLATION
1 MOIS OFFERT⁽¹⁰⁾**
TÉLÉASSISTANCE
PRÉVI Assistance

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Grâce au partenariat
avec votre ASSOCIATION,
adhérez à tous
nos avantages !

**Crédit Mutuel
de Bretagne**

Construire chaque jour
la banque qui va avec la vie.

Vos contacts :

- Votre conseiller du Crédit Mutuel de Bretagne
- Par internet www.cmb.fr
- Par téléphone **0 800 118 811** 

Et retrouvez-nous également sur :

 [facebook.com/creditmutueldebretagne](https://www.facebook.com/creditmutueldebretagne)

 @CMBretagne

 Crédit Mutuel de Bretagne

[1] Offre réservée aux personnes physiques, non clientes du Crédit Mutuel de Bretagne, sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat entre l'association et le Crédit Mutuel de Bretagne. Les 30 € seront versés sous réserve de l'ouverture d'un compte chèque au Crédit Mutuel de Bretagne pour les plus de 18 ans ; sous réserve de l'ouverture d'un livret au Crédit Mutuel de Bretagne par les représentants légaux pour les moins de 18 ans. Les 30 € seront versés exclusivement par virement sur ce compte, dans un délai d'un mois après l'ouverture.

[2] Offres réservées aux personnes physiques majeures, non clientes ou clientes depuis moins de 6 mois du Crédit Mutuel de Bretagne.

[3] Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le Crédit Mutuel de Bretagne et de l'expiration du délai légal de rétractation en vigueur.

[4] Pour toute ouverture d'un premier compte sur livret supplémentaire avant le 31 décembre 2016 (ce livret devant être toujours ouvert au 31 décembre 2016), vous bénéficiez d'un taux nominal annuel brut promotionnel de 3,5 % pendant 3 mois. Montant maximum de versement bénéficiant de ce taux: 30 000 €. Au-delà, le taux nominal annuel brut sera celui appliqué par la banque au "deuxième livret", soit un taux de 0,50 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2016 et susceptible d'évolution). Les intérêts sont calculés par quinzaine.

[5] Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le Crédit Mutuel de Bretagne. Pour toute souscription d'une première convention Eurocompte Crédit Mutuel de Bretagne, incluant une carte @ccess Mastercard® ou Gold Mastercard® ou Platinum ou Visa premier avant le 31 décembre 2016. L'Eurocompte CMB est une convention tarifaire multiservices (de base et optionnels) sous forme d'abonnement à cotisations mensuelles permettant de bénéficier de tarifs préférentiels sur les produits et services, bancaires et d'assurance qui en relèvent. L'usage de la carte peut faire l'objet d'une tarification pour certaines opérations selon les Conditions tarifaires des services aux particuliers en vigueur. Pour les 18-25 ans, la convention "Pack Bemix" s'applique (voir conditions de l'offre en caisse locale).

[6] Pour toute souscription d'un contrat d'assurance Auto, Multi Risques Habitation (sauf PNO), Santé, ^{PREVI} Accidents de la Vie, ^{PREVI} Famille (sous réserve de garantir un capital minimum de 20 000 €) et ^{PREVI} Obsèques (uniquement pour les adhésions en primes viagères ou temporaires 10 ans), les deux premiers mois de cotisation sont remboursés sur la cotisation annuelle de la première année dès l'expiration du délai de renonciation et sous réserve du paiement des cotisations.

La souscription est soumise à l'acceptation de votre dossier par l'assureur.

Les contrats Auto, Multi Risques Habitation, Santé et ^{PREVI} Accidents de la Vie sont souscrits auprès de Suravenir Assurances.

^{PREVI} Famille est un contrat d'assurance de groupe de type "temporaire décès" géré par Suravenir.

^{PREVI} Obsèques est un contrat d'assurance de groupe de type "vie entière" géré par Suravenir.

[7] Dans la limite du montant autorisé et sous réserve des sommes disponibles au jour de la demande.

[8] Offre réservée sur les versements initiaux et complémentaires (hors versements programmés). ^{PREVI} Options est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport géré par Suravenir filiale du Crédit Mutuel Arkéa, entreprise régie par le Code des assurances. Offre réservée sur les versements initiaux et complémentaires pour les adhérents de plus de 26 ans. Soit des frais sur versements de 1,45 % au lieu de 2,90 %.

[9] Pour toute souscription d'une première convention Eurocompte Crédit Mutuel de Bretagne incluant une carte MasterCard® Classique avant le 31 décembre 2016.

[10] Le contrat de Téléassistance ^{PREVI} Assistance est souscrit auprès d'Arkéa Assistance. Pour toute souscription d'un contrat ^{PREVI} Assistance, le 1^{er} mois d'abonnement complet à partir de la date de souscription est offert.

L'ensemble des avantages et conditions présentés dans ce document publicitaire demeure soumis au respect des dispositions légales et contractuelles (conditions générales, particulières et tarifaires) applicables au contrat souscrit. Avantages, conditions et dispositions en vigueur au 01/01/2016.

Suravenir - filiale du Crédit Mutuel Arkéa - S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 € - Siège social: 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9. Société mixte régie par le Code des Assurances. Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution [61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9] - Siren 330 033 127 RCS Brest.

Suravenir Assurances - filiale du Crédit Mutuel Arkéa - S.A. au capital entièrement libéré de 38 265 920 € - Entreprise soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution [61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9] et régie par le Code des Assurances - Siège social: 2 rue Vasco de Gama, Saint-Herblain - 44931 Nantes Cedex 9 - Siren 343 142 659 - RCS Nantes - Code NAF 6512 Z.

Arkéa Assistance - S.A. au capital de 5 850 000 € - Siren: 518 757 166 - RCS Brest - Siège social: 232 rue du Général Paulet - 29200 Brest. Arkéa Assistance est titulaire de l'agrément simple des Services à la Personne n° N/101011/F/029/S/106 délivré dans le cadre du dispositif "Services à la personne".

Crédit Mutuel ARKEA S.A. coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances. 1, rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon. Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585. 01/2016.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

